
Conclusion de la séance et signatures du président et des secrétaires, lors de la séance de la 5ème sans-culottide an II (21 septembre 1794)

André Antoine Bernard de Saintes, Michel Martial Cordier, Jean Borie, Pierre Louis Bentabole, Louis Louchet, Armand Benoît Joseph Guffroy, Claude André Benoît Reynaud de Bonnassous

Citer ce document / Cite this document :

Bernard de Saintes André Antoine, Cordier Michel Martial, Borie Jean, Bentabole Pierre Louis, Louchet Louis, Guffroy Armand Benoît Joseph, Reynaud de Bonnassous Claude André Benoît. Conclusion de la séance et signatures du président et des secrétaires, lors de la séance de la 5ème sans-culottide an II (21 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. p. 339;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_16309_t1_0339_0000_4

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Du premier des sans-culottides. Les citoyens de la section de Guillaume Tell [Paris] ont fait déposer, pour le soulagement des victimes de la journée du 14 fructidor dernier, la somme de 1 127 L 4 s. 6 d. dont 4 L 19 s. en numéraire (48).

Les citoyens Faure de la Creuse et Tréhouart, représentants du peuple à Brest [département du Finistère], ont envoyé, de la part de la commune de Morlaix, 3 743 L 10 s., dont deux pièces d'or de chacune 24 L et quatre écus de 6 L; le reste (3 671 L 10 s.) en assignats, pour la construction du vaisseau que les administrés du Finistère ont arrêté d'offrir à la Convention nationale (49).

Du 2 sans-culottides. Le comité révolutionnaire de la section du fauxbourg Montmartre [Paris] a déposé, au nom de la citoyenne Cépoï, de cette section, la somme de 150 L en assignats, pour les victimes de la journée du 14 fructidor.

La société populaire de Ruffec [département de la Charente] a envoyé, pour aider à la construction du vaisseau *le Vengeur*, 2 496 L 15 s. en assignats, et 12 L en argent (50).

Le citoyen Nicolet, directeur du théâtre de la Gaieté [Paris], a envoyé, pour les victimes de la journée du 14 fructidor, 278 L 5 s. en assignats (51).

Du 3 sans-culottides. Les administrateurs du district de Pontivy [département du Morbihan] une décoration militaire.

Le citoyen Blavier, secrétaire-commis au comité de Marine, à son retour d'une mission, a déposé deux décorations militaires.

Le citoyen Denois, agent national du Haut-Montravel [?], a envoyé une décoration militaire.

Les officiers municipaux de Gimont, chef-lieu de canton, district d'Auch, département du Gers, ont envoyé quatorze décorations militaires.

Les administrateurs du district de Marmers, département de la Sarthe, ont envoyé deux décorations militaires.

Les commissaires de la société populaire de Brie-sur-Hières [ci-devant Brie-Comte-Robert, département de Seine-et-Marne] ont envoyé 3 226 L 5 s. en assignats, et deux gros sols, pour contribuer à la construction du vaisseau *l'Agricole*, de Seine-et-Marne (52).

Du 4 sans-culottides. Le citoyen Guérin, canonnier au sixième régiment d'artillerie, quinzième compagnie, au parc de siège, sous Bruges, a envoyé, pour les frais de la guerre, deux billets de chacun 50 sous.

Les citoyens Audinot et Mussot-Arnould, directeurs et entrepreneurs associés du théâtre de l'Ambigu Comique [Paris], ont donné, pour le soulagement des victimes de la journée du 14 fructidor, la somme de 518 L en assignats, et deux gros sols (53).

Le citoyen Belleval, artiste dramatique, et l'un des entrepreneurs du théâtre de Metz [département de la Moselle], a déposé, en son nom et en celui de ses collègues, la somme de 1 510 L 10 s. en assignats, pour le même objet (54).

Les citoyens composant la société populaire de Brive [département de la Corrèze] ont déposé, pour la construction du vaisseau *le Vengeur*, la somme de 5 054 L un sol, dont 5 L 11 s. en numéraire (55).

Du 5 sans-culottides, néant (56).

La séance est levée à midi un quart, et la Convention se rend de suite au jardin national (57).

Signé, BERNARD (de Saintes) *président*;
CORDIER, BORIE, BENTABOLE, L. LOUCHET,
GUFFROY, REYNAUD, *secrétaires*.

AFFAIRE NON MENTIONNÉE AU PROCÈS-VERBAL

7

Adresse des représentants du peuple envoyés dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et de l'Ardèche, aux membres du comité de Sûreté générale, Marseille, le 28 fructidor, an II (58).

Vous serez surpris, chers collègues, lorsqu'on vous remettra la lettre que nous vous avons écrite hier, et à laquelle nous y avons joint celle du nommé Reynier, de ne recevoir que copie de sa lettre et non l'individu. Nous avons pris les mesures qui nous paroissoient les plus sûres. Vous le verrez par ce qui s'est passé dans l'exposé fidèle des faits que nous vous envoyons, et que nous vous prions de lire avec attention.

Eh bien! elles n'ont pas réussi: des scélérats; oui, des scélérats contre-révolutionnaires habitent le Midi; ils empêchent le gouvernement révolutionnaire; oui nous osons le dire, ils l'emportent en crimes sur l'infâme Robespierre et compagnie; ils entravent tout, et ne reconnoissent la Convention nationale que

(48) Arch. Parlement., 1^{er} jour s.-c., n° 37.

(49) Arch. Parlement., 1^{er} jour s.-c., n° 48.

(50) Arch. Parlement., 2^e jour s.-c., n° 25.

(51) Arch. Parlement., 2^e jour s.-c., n° 29.

(52) Arch. Parlement., 3^e jour s.-c., n° 1.

(53) Arch. Parlement., 4^e jour s.-c., n° 7.

(54) Arch. Parlement., 4^e jour s.-c., n° 8.

(55) Arch. Parlement., 4^e jour s.-c., n° 5.

(56) P.-V., XLV, 368-370.

(57) P.-V., XLV, 370. *Débats*, n° 730 bis, 603; *Moniteur*, XXII, 36, indiquent 2 heures.

(58) *Débats*, n° 730 bis, 588-589. *Moniteur*, XXII, 28.